

HELIN
ÉTIENNE HÉLIN

La Population
de l'ancienne Paroisse Saint-Remy
à Liège

EXTRAIT DE « LE VIEUX-LIÈGE »
N^{os} 101-102 AVRIL-SEPTEMBRE 1953

ÉDITIONS DU VIEUX-LIÈGE
1953

ÉTIENNE HÉLIN

La Population
de l'ancienne Paroisse Saint-Remy
à Liège

EXTRAIT DE « LE VIEUX-LIÈGE »
N^{os} 101-102 AVRIL-SEPTEMBRE 1953

ÉDITIONS DU VIEUX-LIÈGE
1953

La Population

de l'ancien Pays de Saint-Remy

à Liège

Publié par M. J. VAN DER HAEGHE
à Liège, chez M. J. VAN DER HAEGHE

Imprimé par M. J. VAN DER HAEGHE
à Liège, chez M. J. VAN DER HAEGHE

LA POPULATION DE L'ANCIENNE PAROISSE SAINT-REMY A LIÈGE

Est-il encore possible à des Liégeois d'aujourd'hui de se faire quelque idée de ce que fut la société qui vécut il y a deux ou trois siècles d'ici dans les rues et les quartiers qu'ils traversent chaque jour et qui ne cessent de se transformer sous leurs yeux ? Aucun historien digne de ce nom n'oserait dissimuler ses hésitations avant de répondre à cette question qu'il doit néanmoins se poser à chaque étape de ses recherches.

Deux articles parus dernièrement dans le *Vieux-Liège*, consacrés l'un et l'autre à Jean Gallé, illustrent à merveille cette idée que les labours de l'historien sont infinis. Il a fallu le concours d'heureuses trouvailles dans des archives allemandes et de patientes investigations généalogiques pour restituer à cet ingénieur la place qu'il occupa parmi ses contemporains. Si tant d'efforts sont requis pour un seul personnage, que ne faut-il pas mettre en œuvre lorsqu'il s'agit d'un ensemble aussi vaste, aussi mouvant que la société de toute une ville au cours d'un siècle ou deux de son existence ?

Le bon sens le plus élémentaire fait aussitôt deviner que l'enquête qui prétendrait étudier une population urbaine en accumulant les biographies individuelles dépasserait les forces de l'érudit le plus obstiné voire celles d'équipes de chercheurs les mieux organisées, à supposer encore que de pareilles équipes puissent jamais se recruter... Au surplus, ce colossal travail aboutirait à des conclusions faussées car, à Liège du moins, les archives ne nous renseignent ordinairement que sur des individus appartenant à des catégories sociales restreintes.

Il y a donc lieu d'exploiter avant tout les sources susceptibles de fournir d'emblée des données numériques relatives à telle ou telle portion de la population liégeoise. On l'a montré ailleurs (1), ces sources sont tardives, de valeur très inégale et semées de lacunes. Elles permettent d'élaborer des statistiques, frustes trop souvent, mais pourtant indispensables car elles donnent lieu à de multiples observations préliminaires. Plus tard, celles-ci seront complétées, nuancées, voire rectifiées au fur et à mesure que des monographies viendront étoffer la trame des connaissances historiques.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'aborder l'inventaire de notre petite paroisse.

Sous le rapport des recensements, Saint-Remy est moins bien lotie que beaucoup d'autres : la *Description du rapport des vitres et bonniers* en 1650, le recensement de 1740 et la capitation de 1791 sont les seules listes qui donnent des aperçus de l'ensemble de sa population, et encore sont-elles particulièrement indigentes en renseignements topographiques. On ne s'étonnera donc pas que la récolte soit plus maigre à Saint-Remy qu'à Sainte-Catherine, par exemple, à la Madeleine ou à Saint-Christophe. En outre, pour prendre tout leur relief, les chiffres ci-dessous devraient être constamment mis en parallèle avec ceux que nous avons réunis pour chacune

1. E. HÉLIN, *La population de Liège à la fin de l'Ancien Régime. Les sources*, dans BULLETIN DE STATISTIQUE, 38^e année, p. 481-484, in-4^o, Bruxelles, 1952. — A propos du choix de la paroisse comme unité pour ce genre d'étude, cfr IDEM, *La population de l'ancienne paroisse Sainte-Catherine à Liège (1650-1791)*, dans TRAVAUX DU SÉMINAIRE DE SOCIOLOGIE [...] SOUS LA DIRECTION DE RENÉ CLÉMENTS, t. II, p. 2, in-8^o, Liège, 1951. — Ces deux articles énumèrent les principales sources. La présente étude exploite surtout A. E. L., *Fonds des États*, reg. 88, f^o 221-226 et reg. 93, f^o 2-9.

des autres paroisses de la Cité et des faubourgs. Alors seulement se dessineraient tous les traits qui caractérisent une paroisse, lui restituent son originalité et l'opposent aux paroisses d'autres quartiers. Il va sans dire que ces comparaisons systématiques, si suggestives qu'elles soient, outrepasseraient les limites du présent article.

TOPOGRAPHIE

Saint-Remy, borné au nord par la paroisse Saint-Martin-en-Ile, à l'est par Saint-Nicolas-au-Trez, au sud par le cours principal de la Meuse et à l'ouest par le bras du fleuve qui coulait en Avroy, occupait l'extrémité sud-ouest du quartier de l'Ile et, plus précisément, la rue Saint-Remy (2), la partie ouest des rues des Clarisses et du Vert-Bois, la place Saint-Jacques et le rivage Saint-Remy. Le tout comportait 85 maisons en 1650, 102 en 1740 et 103 en 1791 ; dans ces totaux ne sont jamais compris l'abbaye Saint-Jacques, les couvents des Sœurs grises et des Incurables. Notre paroisse prend ainsi place parmi les dix plus petites de la ville. Rappelons qu'à la veille de la Révolution, le quartier de l'Ile comptait plus de 830 maisons et les 32 paroisses plus de 9700.

En 1790, Saint-Remy se trouve entièrement compris dans la section n° 48, pour laquelle nous avons calculé une densité de 89 habitants à l'hectare. Seuls les versants de la colline au pied de la Citadelle ont une densité moindre (76 hab.), qu'explique en bonne partie l'influence répulsive du relief. Tel n'est pourtant pas le cas dans l'Ile. Un simple coup d'œil sur la carte de Christophe Maire (Liège vers 1740) montre pour quelle raison le peuplement est resté si clairsemé : de vastes espaces non bâtis s'étendent le long du rivage Saint-Remy, autour de l'abbaye Saint-Jacques puis au sud de l'hospice des Incurables où ils se prolongent le long du fleuve, par les propriétés des Prémontrés, des Croisières et des Jésuites. Dans l'Ile, comme à Outre-Meuse et dans la vieille ville, les établissements religieux ont soustrait au lotissement des particuliers de larges terrains qu'ils affectaient à leurs jardins. Ainsi se sont maintenus, jusque bien avant dans le XIXe siècle, de multiples îlots de verdure qui faisaient le charme du vieux Liège.

POPULATION

En 1740, Saint-Remy compte 428 habitants de tout âge. A ce chiffre, il faut ajouter la population des institutions religieuses suivantes :

2. A l'exception de l'actuel n° 2 (ancien hôtel de Fabri-Beckers) qui faisait partie de Saint-Martin-en-Ile. Dans la rue des Clarisses, le couvent de ce nom relevait de Saint-Nicolas-au-Trez tandis que celui des Sœurs grises relevait de Saint-Remy. Dans la rue du Vert-Bois, la maison des Repenties relevait aussi de la première de ces paroisses tandis que l'hospice des Incurables dépendait au spirituel de la seconde. On consultera Ch. MAIRE, *Plan de la ville de Liège* et, avec les réserves qui s'imposent, Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 379-381, t. III, p. 343 et sv., t. V, p. 173-174 et 534.

Une circonscription légèrement différente est adoptée par E. PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, p. 137, 164, in-8°, Liège, 1947. Le plan cadastral permettrait de tracer un contour précis. Au sujet des origines de la paroisse, de sa topographie, de son église, cfr J. STIENNON, *Étude sur le charrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège* (1015-1209), p. 133-134, 215-217, 245, 296, in-8°, Liège, 1951.

Maison de la Divine Providence	62 enfants
Abbaye Saint-Jacques	25 religieux (3).
Couvent des Sœurs grises	13 religieuses (4).
Maison des Incurables	13 religieuses
	et 40 vieillards (5).

ce qui porte la population totale à 581 habitants.

En 1791, 427 individus de 15 ans et plus, religieux et laïques, figurent sur les listes de la capitation. On doit y ajouter 36 vieilles femmes hospitalisées aux Incurables (6), ce qui donne un total de 463 adultes. On serait tenté d'utiliser ce chiffre pour calculer la population totale de la paroisse, en supposant que la proportion d'adultes par rapport aux enfants est restée la même qu'en 1740. Mais les transformations de certains établissements charitables et religieux enlèvent toute vraisemblance à cette hypothèse.

La population séculière de Saint-Remy a des caractéristiques démographiques qui l'apparentent à celle de la plupart des autres paroisses de la Cité.

La répartition des habitants selon le sexe fait apparaître un fort excédent féminin. En 1650 déjà, sur 85 contribuables cités, 36 (soit 42,3 %) sont des femmes. Or la *Description du rapport des vitres et bonniers* ne mentionne que les chefs de ménage et l'on peut admettre que les ménages des contribuables masculins se composent d'un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes. Pareille hypothèse n'est pas recevable pour les ménages de contribuables féminins. Dès le XVII^e siècle, les femmes auraient donc été en majorité dans la paroisse lors même qu'elles restaient minorité sur les rôles d'impôts.

En 1740, la situation apparaît beaucoup plus explicitement.

TABLEAU I

Répartition de la population par sexe et par état matrimonial en 1740.

État matrimonial	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mariés	50	11,68	50	11,68	100	23,36	
Veufs	7	1,63	23	5,37	30	7,00	
Célibataires	41	9,57	109	25,46	150	35,04	
Célibataires vivant sous le même toit que leurs parents	50	11,68	80	18,69	130	30,37	
Idem	(sexe non spécifié par le recensement de 1740)					18	4,20
Totaux	148	34,58	262	61,21	428	100	

La disproportion entre hommes et femmes serait plus manifeste encore si l'on faisait intervenir dans le tableau I la population des couvents et in-

3. D'après l'élection abbatiale du 3 juillet 1741 ; U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, p. 27-31, in-4^o, Maredsous, 1929.

4. D'après une estimation basée sur la population de ce couvent en 1791.

5. Th. GOBERT, *o. c.*, t. V, p. 534 sv. — Le nombre de vieillards est estimé d'après les chiffres que Gobert donne pour l'année 1744.

6. R. COURTOIS, *Recherches sur la statistique [...] de la province de Liège*, t. II, p. 257, in-8^o, Verviers, 1828.

ternats : les 62 fillettes de la Divine Providence, les Sœurs grises et les religieuses de l'hospice des Incurables l'emporteraient en nombre sur les bénédictins de Saint-Jacques et les vieillards hébergés rue du Vert-Bois. C'est d'ailleurs ce qui ressort du tableau II qui exploite les chiffres de la capitation de 1791. Ces derniers ne tiennent compte, en effet, que de la population adulte mais y incluent les religieux.

TABLEAU II

Répartition de la population adulte par sexe et par état matrimonial en 1791.

État matrimonial	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	°/o	Nombre	°/o	Nombre	°/o
Mariés	45	9,71	50	10,79	95	20,51
Veufs	4	0,86	19	4,10	23	4,96
Célibataires	11	16,84	173	37,36	251	54,21
Célibataires vivant sous le même toit que leurs parents	78	2,37	17	3,88	28	6,04
Idem	(sexe non spécifié dans la capitation de 1791)				30	6,47
Vieillards hospitalisés aux Incurables			36	7,77	36	7,77
Totaux	138	29,80	295	63,71	463	100

Les tableaux I et II éclairent les manifestations diverses d'un même phénomène qu'il serait trop long d'expliquer ici. Bornons-nous à en préciser quelques aspects.

En 1740 comme en 1791, les femmes célibataires sont deux fois plus nombreuses que les hommes. Cela tient d'abord à leur plus grande longévité : en 1740, 26 °/o d'entre elles ont 60 ans et plus, alors que ce pourcentage s'élève à 12 seulement chez les hommes. La répartition de la main-d'œuvre domestique intervient dans le même sens. En 1740, on compte 37 servantes et 6 valets ; en 1791, 93 servantes et 28 valets.

La disproportion entre le nombre des veufs et celui des veuves est un fait trop banal pour qu'il soit besoin d'y insister à nouveau. Plus surprenant, à première vue, le déséquilibre entre les garçons et les filles qui demeurent chez leurs parents. Sans doute est-il légèrement dissimulé du fait que nos sources ne spécifient pas toujours le sexe des enfants en question. Il se manifeste cependant de manière indiscutable dans le groupe de ceux qui ont 15 ans et plus. En 1740, il y a 20 garçons adultes, dont 2 au dessus de 30 ans. et 43 filles adultes, dont 19 au-dessus de 30 ans. Les recensements n'indiquent leur occupation qu'exceptionnellement. Mais il n'est pas difficile de conjecturer que les garçons quittaient le toit paternel pour poursuivre leurs études, leur apprentissage ou pour s'établir à leur compte tandis que leurs sœurs, faute d'emploi, de dot ou de mari, restaient au foyer des parents.

La répartition des habitants selon leur âge est décrite par la figure 1. Cette pyramide suggère quelques remarques :

1° Le nombre d'habitants de Saint-Remy est trop restreint pour permettre de différencier, avec toute la précision requise, les catégories d'âges. Le large intervalle de 10 ans, adopté ci-dessus, ne suffit pas à résorber les irrégularités des contours de la pyramide qui n'ont d'autre explication que le peu d'ampleur du recensement.

2° La pyramide repose sur une base relativement étroite : il n'y a que 101 individus de moins de 20 ans ; mais il y en a 135 de 20 à 40 ans, 101 de 40 à 60 ans, 77 de 60 ans et plus. Ce caractère aurait subsisté même si l'on avait pu faire intervenir les 177 individus dont on ignore l'âge. Comment donc l'expliquer ? Faut-il incriminer l'exactitude du recensement de 1740 ? Les 97 recoupements auxquels nous avons procédé à l'aide de registres paroissiaux ne justifient nullement une défiance généralisée, même s'ils ne confirment pas toujours — loin de là — les chiffres énoncés par les recenseurs. C'est que, au XVIII^e siècle comme aujourd'hui, de nombreuses personnes ont tendance à déclarer leur âge en chiffres ronds.

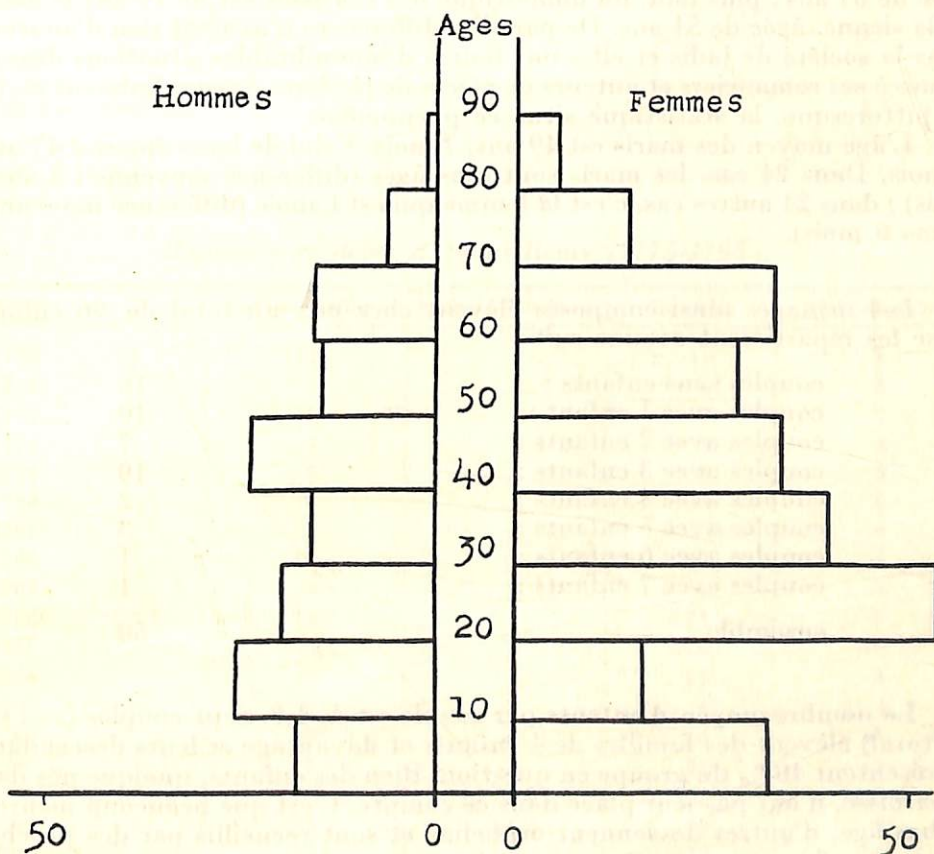


FIGURE 1. — Pyramide des âges de 404 habitants en 1740.

Remarque : il n'a pas été tenu compte de

- 1° 153 individus demeurant dans des établissements religieux et charitables.
- 2° 10 individus dont le sexe n'est pas spécifié par le recensement ; 3 d'entre eux ont plus de 15 ans.
- 3° 8 individus dont ni le sexe ni l'âge exact ne sont spécifiés par le recensement ; 3 d'entre eux ont probablement 15 ans ou plus.
- 4° 6 adultes (le vicaire, 1 valet, 4 servantes) dont on ignore l'âge.

Beaucoup de dénombremens d'Ancien Régime, pourrait-on aussi objecter, omettent purement et simplement de signaler les enfants au berceau. Ce n'est justement pas le cas à Saint-Remy : le recensement y signale 12 garçons et filles de moins de 2 ans tandis que les registres paroissiaux consistent 15 baptêmes au cours des 2 années qui ont précédé juin 1740. Par malheur, ces registres omettent trop souvent les décès d'enfants et il devient

alors impossible de s'en servir pour calculer le nombre d'enfants en vie dans la paroisse.

3° La plus forte prééminence que présente la pyramide est celle qui résulte du gros pourcentage (56 sur 414, soit 13, 5 0/0) de femmes de 20 à 30 ans. Il faut principalement l'attribuer à un contingent de 17 servantes et de 21 filles qui demeurent chez leurs parents.

En 1740, la paroisse compte 50 couples mariés. Il suffit d'en parcourir la liste pour constater à maintes reprises de surprenantes disparités d'âge entre conjoints. Voici un ouvrier orfèvre qui est de 31 ans l'aîné de son épouse âgée de 37 ans ; plus loin, un domestique des Clarisses est de 19 ans le cadet de la sienne, âgée de 54 ans. De pareilles différences n'avaient rien d'anormal dans la société de jadis et elles ont fourni d'innombrables situations dramatiques à ses romanciers et auteurs de pièces de théâtre. Avec infiniment moins de pittoresque, la statistique situe ce phénomène.

L'âge moyen des maris est 49 ans, 7 mois. Celui de leurs épouses 47 ans, 6 mois. Dans 24 cas, les maris sont plus âgés (différence moyenne : 8 ans 6 mois) ; dans 24 autres cas, c'est la femme qui est l'aînée (différence moyenne : 5 ans 6 mois).

Les ménages ainsi composés élèvent chez eux un total de 96 enfants et se les répartissent comme suit :

couples sans enfants :	16
couples avec 1 enfant :	10
couples avec 2 enfants :	7
couples avec 3 enfants :	10
couples avec 4 enfants :	2
couples avec 5 enfants :	3
couples avec 6 enfants :	1
couples avec 7 enfants :	1
ensemble	<u>50</u>

Le nombre moyen d'enfants par couple est de 1,8. Sept couples (= 14 % du total) élèvent des familles de 4 enfants et davantage et leurs descendants représentent 40 % du groupe en question. Bien des enfants, quoique nés dans la paroisse, n'ont pas leur place dans ce compte. C'est que beaucoup meurent en bas âge, d'autres deviennent orphelins et sont recueillis par des proches, d'autres enfin sont envoyés en nourrice, en pension ou chez un patron. Au XVIII^e siècle, couple prolifique n'implique pas nécessairement famille nombreuse.

Les corrélations entre l'âge, le nombre d'enfants et le métier des parents permettent de tirer quantité de conclusions. Nous les avons dégagées dans une étude consacrée à près de 1800 couples liégeois en 1740 mais, une fois de plus, la seule population de Saint-Remy, est trop restreinte pour bien se prêter à ce genre d'enquête.

On pourrait en dire autant lorsqu'on aborde l'appréciation de la natalité. Il ne sera donc question ici que des naissances survenues dans les périodes proches de nos recensements.

TABLEAU III
Baptêmes à Saint-Remy (1735-1742).

Années	Enfants légitimes	Enfants illégitimes	Ensemble
1735	11		11
1736	8	1	9
1737	9		9
1738	11	2	13
1739	6		6
1740	8		8
1741	3		3
1742	6		6
Moyenne annuelle :	7,75	0,37	8,12

TABLEAU IV
Baptêmes et décès à Saint-Remy (1775-1795).

Années	Enfants légitimes	Enfants illégitimes	Ensemble	Décès d'adultes
1775	11		11	8
1776	5	1	6	6
1777	6		6	7
1778	4		4	3
1779	7	1	8	2
1780	6		6	6
1781	5		5	10
1782	11	1	12	5
1783	4	1	5	8
1784	11		11	8
1785	4	2	6	16
1786	10	1	11	4
1787	5	1	6	4
1788	9	1	10	11
1789	11	1	12	4
1790	10	2	12	5
1791	9	1	10	8
1792	10	3	13	6
1793	13	1	14	4
1794	9		9	18
1795	6		6	13
Moyennes annuelles				
1777-1791	7,46	0,8	8,26	6,06
1785-1789	7,8	1,2	9,0	7,6

Si brèves que soient ces séries, elles laissent malgré tout entrevoir 3 perturbations d'inégale importance.

1^o De juin 1741 à juillet 1742, une seule naissance survient dans la paroisse. Peut-être faut-il voir dans cette soudaine raréfaction une conséquence de la grave disette de 1740 ?

2^o A partir de 1785, sensible accroissement des naissances illégitimes (7).

3° En 1794 et 1795, perturbation de toutes les courbes démographiques (8).

En rapportant la moyenne annuelle de 1735-1742 (=8,12) au nombre total d'habitants en 1740 (= 581) on obtient un taux de natalité de 13,9 ‰, qui passerait pour anormalement bas s'il n'était aussi visiblement déterminé par la forte proportion des célibataires. Les données qui ont servi à dessiner la pyramide des âges permettent heureusement le calcul de coefficients moins rudimentaires.

Taux de fécondité matrimoniale : 310 ‰ (25 femmes mariées de 15 à 49 ans).
 Taux de fécondité illégitime : 3,2 ‰ (114 femmes non mariées de 15 à 49 ans).
 Taux de fécondité générale féminine : 58,4 ‰ (139 femmes de 15 à 49 ans).

Aucune source ne permet de mesurer les mouvements migratoires qui ont renouvelé la population de Saint-Remy. Ils ont dû être bien actifs, à en juger par le seul critère qui soit à notre disposition, à savoir le changement des patronymes. Sur 85 noms de famille cités en 1685, 4 seulement (= 4,4 ‰) se retrouvent dans la capitation de 1791. D'autre part, la pyramide des âges de 1740 n'est explicable que par la présence d'une main-d'œuvre adulte, née en dehors de la paroisse.

Seuls les étrangers à la principauté de Liège sont l'objet d'un signalement précis. En 1740, il y en a 6 (= 1,86 ‰ de la population séculière) qui se répartissent comme suit :

Originaires des Pays-Bas : 3 servantes, célibataires.

Originaires de l'Empire :

1) Théophile Frist, du pays de Hanovre, musicien de Saint-Lambert, âgé de 35 ans, résidant à Liège depuis 5 ans.

2) Henri Rosse, natif de Cologne, ouvrier à la menuiserie de la veuve de Georges Vascombe, âgé de 24 ans, à Liège depuis 4 ans.

3) Anne-Marie Patrone, d'Aix-la-Chapelle, épouse de Jean de Huy polisseur en marbre, âgée de 41 ans, à Liège depuis 2 ans.

Originaires de France :

1) André Ody, parisien, maître à danser, âgé de 44 ans, à Liège depuis 8 ans.

2) Geneviève de Valloix, son épouse.

En 1791, 17 étrangers de 15 ans et plus (= 4,35 ‰ de la population adulte séculière) demeurent à Saint-Remy. Les ouvriers et musiciens de 1740 ont fait place à des nobles ou à de riches rentières (9).

Originaires des Iles Britanniques : 3 messieurs et 10 dames.

Originaires de France : 1 gentilhomme et 3 dames nobles (10).

Provenances diverses : 1) Mgr Brancadoro, archevêque de Nisibe, nonce apostolique à Bruxelles (11).

2) le colonel Duvermenille, résident d'Espagne.

3) Madame de Lautriz « étrangère domiciliée ».

8. *Ibidem*, p. 32-35 et fig. 3.

9. Chacun de ces étrangers a plusieurs domestiques à son service. Faute de connaître leur origine, nous les avons recensés comme indigènes.

10. La capitation note qu'ils sont domiciliés à Liège. Tout porte à croire cependant qu'il s'agit d'émigrés.

11. Cfr *Esprit des journaux*, p. 132-143, in-12, avril 1793.

PROFESSIONS

Le dénombrement de 1740 et la capitation de 1791, qui avaient fourni la majeure partie des données d'ordre démographique, montrent également comment les habitants de Saint-Remy se répartissent par professions (12).

De forts contingents, il est vrai, sont enregistrés sans qu'il soit fait mention de leur occupation.

TABLEAU V

Individus sans métier spécifié.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Hommes : célibataires	3	3
mariés	10	6
veufs	2	0
Femmes : célibataires	60	26
mariées	49	47
veuves	20	16
Enfants célibataires, demeurant sous le même toit que leurs parents	66	53
Vieillards hospitalisés aux Incurables	40	36
Ensemble	250	187
En ‰ de la population adulte	57,6	40,3

Pour expliquer des pourcentages aussi élevés, il convient d'abord d'invoquer les imperfections des sources utilisées (13). Le recensement de 1740 surtout néglige de spécifier le métier des femmes ; d'où, la forte proportion de gens sans métier en cette année. Les rédacteurs ont inscrit les paroissiennes de Saint-Remy sans noter, par exemple, qu'une telle était rentière, qu'une autre travaillait dans une boutique du centre de la Cité, que d'autres enfin trouvaient quelque ressource à coudre ou à repasser. De telles omissions sont courantes dans les petites paroisses où tout le monde se connaissait. Dès lors, faut-il s'étonner si, sous la rubrique « sans métier », figurent des personnes de conditions très diverses : presque tous les étrangers en 1791, la quasi-totalité des femmes mariées et des enfants qui habitent chez leurs parents, un grand nombre de célibataires qui vivent sous le même toit que des membres de leur famille (14).

12. Pour établir cette statistique, seuls les adultes de 15 ans et plus sont entrés en ligne de compte. Tous les pourcentages sont calculés en conséquence.

13. Cfr É. HÉLIN, *La population de l'ancienne paroisse Sainte-Catherine*, p. 24-25.

14. En 1740, on en compte 27 sur les 60 femmes célibataires sans métier ; 16 vivent chez les frères ou sœurs, 9 chez des oncles ou tantes, 2 chez des cousins ou cousines. A une ou deux exceptions près, tous les veufs et veuves sans métier vivent chez leurs enfants ou, plus rarement, chez une sœur ou une nièce.

Le tableau VI fait ressortir l'importance du clergé à Saint-Remy.

TABLEAU VI

Le clergé.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Religieux	25	0
Religieuses	26	33
Nonce apostolique	0	1
Curé et vicaire	2	2
Chanoines	2	15
Bénéficiaires	5	4
Prêtres	5	5
Ensemble	65	60
En $\%$ de la population adulte	14,9	12,9

Si le clergé n'a guère varié en nombre au cours de ces cinquante années sa composition s'est profondément modifiée. Les bénédictins de Saint-Jacques ont été sécularisés par un bref de Pie VI en date du 1^{er} juin 1785 et l'antique abbaye devint désormais la 8^e des collégiales liégeoises, pourvue de 25 puis de 30 canonicats (15). Ses bâtiments devaient faire place à des maisons claustrales. Mais en 1791, cette transformation est loin d'être achevée car 9 chanoines de Saint-Jacques seulement ont trouvé à se loger dans la paroisse, où ils occupent les hôtels nouvellement construits derrière l'église (16).

À l'hospice des Incurables, peu après 1744, le nombre de religieuses passa de 13 à 27, à la suite du legs de Georges-Louis de Berghes (17). La capitulation de 1791 y dénombre 1 supérieure, 19 sœurs et 2 servantes. Chez les Sœurs grises, elle énumère, outre la révérende mère, 7 choristes et 4 converses. Il en restait 9 en 1794. On ne connaît pas leur effectif exact pour les XVII^e et XVIII^e siècles mais il ne dépassa probablement jamais la quinzaine (18).

Les chanoines et prêtres séculiers ont le plus souvent des domestiques à leur service ; il n'est pas rare non plus qu'un membre de leur famille tienne leur ménage (7 cas en 1791) ou qu'ils partagent leur logement avec un confrère (3 cas en 1791).

Sans appartenir au clergé, quelques personnes vivent dans ou par des institutions de caractère religieux.

15. Les effectifs de cette communauté sont restés très stables pendant la période envisagée. Minimum : 21 moines ou novices en 1646 et 1708. Maximum : 27 en 1674 et 1764. — U. BERLIÈRE, *o. c.*, t. II, p. 27-31.

16. Cfr G. FÖRSTER, *Voyage philosophique et pittoresque [...]*, t. I, p. 164, in-8^o, Paris, an III. — Il est surprenant que ces nouvelles constructions n'aient pas accru davantage le nombre des maisons de la paroisse. Mais il se peut que, dans les vieilles rues, des immeubles aient été supprimés. C'est ce qui se passa rue Saint-Remy, en 1775, où deux vieilles maisons furent abattues sans être remplacées ; Th. GOBERT, *o. c.*, t. IV, p. 173.

17. Cfr ci-dessus, note 5.

18. Renseignement obligeamment communiqué par M. R. BRAGARD. — Cfr Th. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 382, n. 1.

TABLEAU VII

Personnel laïque des établissements religieux.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Béguines de Saint-Ambroise	3	3
Mâitresses de la maison de la Divine Providence	2	0
Étudiants	3	1
Marguilliers, sacristains, bâtonniers, fossiers, servants de chœur	3	7
Suppôt de collégiale	0	1
Musiciens, organistes	1	3
Mesureur pour une collégiale	0	2
Ensemble	12	17
En °/o de la population adulte	2,7	3,6

On verra ci-dessous que les ecclésiastiques disposent en outre d'une nombreuse domesticité. Ce qui accroît encore la proportion de gens qui tirent leur subsistance de l'Église, c'est la parenté qui vit à charge de plus d'un détenteur de prébende ou d'office. Louis-J. Barale, chanoine de Saint-Jacques, a une servante ; il entretient en outre sa mère veuve et sa sœur. Sans avoir les mêmes revenus, M. Legrand, marguillier de la collégiale Saint-Jacques, a des charges familiales identiques. Quant à Jean-Dieudonné Renardi, marguillier de Saint-Remy, il doit « nourrir charitablement » sa mère et 3 sœurs incapables de gagner leur vie. Aussi cette catégorie d'habitants ne présente-t-elle aucun signe extérieur d'aisance. En 1791, Antoine-Lambert Mailleux est le seul musicien à avoir une servante ; son confrère Mathieu Matrai vit sous le même toit qu'un perruquier et qu'une ouvrière et Joseph Renardi, organiste à Saint-Jacques, ne paraît pas logé à meilleure enseigne. Au XVII^e siècle, le béguinage Saint-Ambroise, rue du Vert-Bois, hébergeait 4 pensionnaires (19) ; trois seulement pouvaient y subsister au siècle suivant et, en 1791, une chambre doit être louée à une étrangère.

Lors du dénombrement de 1740, la directrice de la maison de la Divine Providence, Élisabeth Bailly, touche à la fin de sa carrière mouvementée. L'œuvre qu'elle a créée et installée dans 4 petites maisons de la rue Saint-Remy sera définitivement transférée, en 1745, dans la rue des Carmes (20).

À Liège, il est souvent malaisé de savoir si les étudiants cités par les capitations suivent les cours du collège des jésuites wallons ou du séminaire Saint-Mathieu-à-la-Chaine. Il y en a 5 à Saint-Remy en 1740, tous en pension chez Jean-Louis Henrard, vicaire de la paroisse (21).

Nous avons réuni dans une même catégorie propriétaires de seigneuries, rentiers et détenteurs d'offices civils ou militaires.

19. *Ibidem*, t. V, p. 538-539.

20. *Ibidem*, p. 174 ; *R. O. P. L.*, 3^e série, t. I, p. 810-811.

21. Trois seulement sont repris au tableau VII qui recense uniquement la population adulte. Les deux autres ont moins de 15 ans.

TABLEAU VIII

Rentiers et détenteurs d'offices.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Propriétaires de seigneuries (22)	1	3
Rentiers, douairières	2	9
Militaires (officiers)	0	5
Conseiller privé	0	1
Conseiller des finances	0	1
Conseillers ordinaires	0	2
Conseillers de la cour féodale	1	1
Bourgmestre et ancien bourgmestre	0	2
Échevin de la Souveraine Justice	1	0
Échevin d'Avroy	1	0
Sous-mayeur	1	0
Receveur des États	0	1
Huissier de l'État noble	0	1
Sujet du mayeur	1	1
Ensemble	8	27
Cumuls à défalquer	0	3
Différence	8	24
En \circ / \circ de la population adulte	1,8	5,1

Gardons-nous d'accorder à ces pourcentages une signification trop précise. Les rentiers et douairières, en effet, échappent souvent à l'attention des recenseurs qui omettent la nature de leurs revenus. C'est par un exceptionnel hasard que Marie-Jeanne Blondeau « séparée de son mari, brigadier des gardes du corps de Son Altesse », est mentionnée en 1791 comme recevant de lui une pension de 300 florins. Dans la grande majorité des cas, force est de classer sous la rubrique « sans métier » des femmes seules, des veuves qui, en fait, vécurent d'une modique pension. De même, le laconisme des sources interdit d'assimiler aux rentiers la plupart des étrangers signalés en 1791 ; tout donne à croire cependant qu'ils avaient des ressources en tous points analogues à celles des Liégeois pensionnés ou propriétaires de seigneuries.

D'autre part, les listes présentent comme seigneurs ou rentiers des gentilshommes qui peuvent avoir d'autres revenus. C'est le cas, en 1740, de Jacques de Theux, seigneur de Montjardin et haut-voué héréditaire d'Aywaille. On sait par ailleurs (23) qu'il n'avait acquis cette seigneurie qu'en juillet 1734, quelques mois après son mariage et peu de temps après avoir hérité de son père de plus de 103.000 florins bb. ; dix ans auparavant, il s'était fait recevoir comme avocat à la cour spirituelle. C'est donc par le barreau qu'il avait commencé sa carrière. L'examen du *cursum honorum* des notables liégeois au XVIII^e siècle fournit d'innombrables exemples de ces cumuls de charges et d'offices, de cette diversité et de cette multiplicité de revenus. C'est pourquoi il serait arbitraire d'entretenir de rigoureuses distinctions entre seigneurs, rentiers et détenteurs d'offices. A quoi bon ? Les uns et les autres ont souvent les mêmes origines bourgeoises : la basoche ou le commerce. Les uns et les autres s'efforcent d'obtenir pour leurs enfants des prébendes

22. Seuls figurent dans cette catégorie les propriétaires dont les listes ne spécifient pas qu'ils détiennent un office ou un douaire. — La nomenclature de ce tableau a dû être simplifiée et s'écarter donc de celle en usage au XVIII^e siècle.

23. ANNUAIRE DE LA NOBLESSE BELGE, p. 206-215, in-12, Liège, 1941.

ecclésiastiques. Quelques exemples, empruntés aux listes de Saint-Remy, illustrent ces considérations, valables non seulement pour Liège mais aussi pour quantité de villes et bourgades jusqu'au siècle dernier.

En 1714, Ferdinand-Joseph de Diffuy, échevin de la souveraine justice de Liège, est cité comme locataire du refuge de l'abbaye de Flône, sis entre l'hôtel des de Bonhomme et Saint-Jacques. Vingt et un ans plus tard, François-Jean-Pierre de Diffuy, alors âgé de 27 ans, obtient la place de son père. Il est dénombré en 1740 avec sa mère, 4 frères et sœurs, 1 valet, 1 cocher, 3 servantes. Son frère cadet, chanoine de Sainte-Croix, apparaît encore sur la liste de la paroisse en 1791. Les de Bonhomme, qui firent fortune dans l'industrie du verre, fournissent l'exemple d'une continuité analogue. Léopold de Bonhomme, jurisconsulte, conseiller à la cour féodale, greffier des échevins, bourgmestre de la Cité en 1692, aurait acquis dès cette année l'hôtel de Bertholet Flémalle (à l'extrémité sud de la rue Saint-Remy, à proximité du rivage d'Avroy) que ses descendants occupèrent jusqu'en 1834. En 1740, on y trouve, en effet, sa bru, veuve de l'échevin Léopold-Joseph ; elle a 5 enfants dont l'aîné est déjà conseiller à la cour féodale. Ils entretiennent chez eux 1 prêtre, 1 valet, 1 cocher, 3 servantes. Un demi-siècle plus tard, on recense au même endroit Léopold-Joseph de Bonhomme, chevalier, « conseiller de Son Altesse dans sa cour féodale et chambre des comptes », son épouse Marie-Françoise de Libert, leurs 7 enfants dont l'aîné est chanoine de Sainte-Croix, 5 valets et servantes (24).

Ces deux familles figurent parmi les notables de la paroisse pendant tout le XVIII^e siècle. Les autres ne viennent les rejoindre que pendant la seconde moitié du siècle. Citons, en 1791 : Albert-Joseph de Favereau, chevalier, seigneur de Petite-Somme, avec son épouse Marie-Françoise de Wamps, leurs enfants et 4 domestiques ; Servais-Henri-Godefroid d'Erkensteel, chevalier du Saint-Empire Romain, seigneur de Ten Hove, avec son fils aîné Servais-Henri et 4 domestiques ; Hilarion-Noël baron de Villenfagne d'Engihoul, ci-devant chanoine de Saint-Denis, bourgmestre régent, avec son épouse et 3 domestiques ; Thomas-Mathias de Louvrex, ancien bourgmestre, qui vit avec son frère Ferdinand-Lambert, chanoine de Saint-Jacques, et 2 domestiques ; Pierre-François-Balthazar de Macar, ci-devant chanoine de Notre-Dame à Huy, rentier, avec sa famille et 2 servantes ; la comtesse douairière de Hoen ; Alexis de Marteau, avocat, conseiller privé, président du Conseil Ordinaire ; etc.

A côté de ces notables dont tous les documents anciens énumèrent complaisamment les titres et qualités, les militaires font plus modeste figure : un lieutenant du régiment du pays, 3 capitaines au service du roi de France (dont 2 au Royal-Liégeois) et le colonel Duvermenille qui se dit aussi résident d'Espagne. A une exception près, ils vivent célibataires et n'occupent que des quartiers de maison. Peut-être ne sont-ils à Liège que pour lever des recrues peut-être aussi faut-il voir en eux l'avant-garde des émigrés français qui, de plus en plus nombreux, allaient traverser la principauté en 1791 et 1792.

Quelques petits fonctionnaires donnent des signes d'une médiocre aisance : en 1740, Albert de Bernalmont, sous-mayeur de la Souveraine Justice, a son ménage tenu par son épouse, une fille et une nièce et il dispose en outre d'une servante. En 1791, la capitation omet le commissaire Duperron, alors en prison pour sa participation à la révolution des deux années précédentes ; elle cite cependant sa femme et sa servante et, dans la maison

24. TH. GOBERT, *o. c.*, t. V, p. 173-174. Les *Annales de la noblesse*, les *Analyses des actes contenus dans les registres du scel des grâces*, les *Inventaires des dépêches du Conseil Privé*, les *Recueils héraldiques*, les monographies consacrées aux échevins de la souveraine justice et à quantité d'institutions et de maisons anciennes pouvaient préciser les occupations et les alliances des familles citées dans cet article. Il ne s'agit pas ici d'écrire leur histoire mais uniquement d'évoquer leur importance par rapport aux autres familles de la paroisse.

voisine, son clerc, Barthélemy-Joseph Smal. Plus loin, Auguste-Guillaume Lerouge, receveur des États, n'a pas un plus grand train de maison.

Enfin, contrairement aux paroisses du centre de la Cité, Saint-Remy ne compte guère d'agents subalternes. Parmi eux, on remarque Gérard Peurette, ce « sujet au mayeur » (sorte d'agent de police) célèbre pour son mauvais caractère que les patriotes chansonnèrent afin de ridiculiser l'avocat Piret, partisan du prince-évêque.

Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de professions libérales, se recrute comme suit à Saint-Remy :

TABLEAU IX
Professions libérales.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Avocats et juristes	7	5
Prélocuteurs	3	5
Procureurs	1	2
Praticiens	1	1
Notaires	1	1
Clercs et écrivains	4	1
Receveur particulier	0	1
Commis	6	0
Médecin	0	1
Maître d'école	1	0
Maître à danser	1	0
Ensemble	25	17
Cumul à défalquer	0	1
Différence	25	16
En ^o / _o de la population adulte	5,7	3,4

Les gens de robe constituent la majorité dans ce groupe et, parmi eux, les avocats ont un train de maison qui souligne leur supériorité dans la hiérarchie sociale. A la veille de la Révolution, un de Bastin, un Charles-Joseph Warzée, un de Lonhienne font figure de notables. Tandis que, dans les paroisses commerçantes, les robins et les commis exercent fréquemment un cumul ou tiennent boutique, à Saint-Remy, on n'en connaît que 2 exemples : Gaspar-Joseph Gilot, avocat, est en même temps membre du Conseil Ordinaire et Jean-Philippe Vélart est à la fois notaire et prélocuteur comme son père.

Les commerçants ne sont ni nombreux ni opulents.

TABLEAU X
Commerçants.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Marchands et boutiquiers	1	4
Loueur de chaises	0	1
[Transports]	1	1
Ensemble	2	6
En ^o / _o de la population adulte	0,4	1,2

Le seul marchand recensé en 1740 est une certaine « Marie, vendeuse de gazettes », agée de 65 ans. En 1791, on relève : A. M. Babe, épouse d'un ouvrier menuisier ; J. L. Matagac, marchand de grains ; Catherine Dodemau, « vivant d'un petit commerce de graisserie », et enfin M^{lle} A. C. Linden, « vendant bière et eau au dehors », la seule à avoir un domestique. Ces deux dernières tiennent aussi des locataires. Quant aux transports, ils sont représentés par un maître de poste. En 1740 et depuis 24 ans déjà, Charles Uwens est directeur patenté de la posterie et du courrier entre Liège et la Hollande. Il est aidé dans cette tâche par son épouse, sa fille, 1 valet et 2 servantes et habite rue Saint-Remy, dans la maison de Laurence-Marguerite de My qui détenait le monopole avant lui. C'est sans doute au même endroit qu'habite en 1791 Louis Stappard, administrateur de la diligence de Bruxelles (25). Notons l'absence de cabaretiers, aubergistes, marchands en gros, voituriers et portefaix qui donnaient une animation si particulière à d'autres quartiers de la ville.

Les artisans et ouvriers constituent un groupe numériquement plus important.

TABLEAU XI
Artisans et ouvriers.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
[Bâtiment]		
Tailleurs et polisseurs de pierre ou de marbre	4	0
Maîtres couvreurs d'ardoises	1	1
Charpentier	1	0
Maîtres menuisiers	3	3
Ouvriers menuisiers	1	4
Sculpteurs	1	1
Peintres	1	1
[Métal]		
Maîtres orfèvres	0	2
Ouvrier orfèvre	1	0
Serrurier	0	1
Ouvriers armuriers	1	1
Cloutier en cuivre	1	0
[Textile et cuir]		
Tisserands	2	0
Maîtres tailleurs	3	4
Couturières	0	3
Dentellières	2	4
Cordonniers	3	2
[Livre]		
Ouvriers imprimeurs	1	1
Relieur	1	0
[Alimentation]		
Brasseur	1	0
Fabricante de gaufres	0	1
[Divers]		
Barbiers et perruquiers	1	1
Lavandières	4	0
Ouvriers [sans spécification]	1	1
Ouvrières [sans spécification]	0	4
Ensemble	34	35
En ^o / _o de la population adulte	7,8	7,5

25. L. LAHAYE, [...] *Scel des grâces* [...] (1702-1744), p. 72 ; IDEM, *Ibidem* (1744-1794), p. 14 ; É. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil Privé* [...] (1763-1801), p. 33 ; Th. GOBERT, *ibidem*.

Les ouvriers du bâtiment sont bien représentés à Saint-Remy, comme dans les autres paroisses de l'Île et d'Avroy. Cela tient sans doute à la situation de ces quartiers au bord de la Meuse, où la place ne manquait pas pour entreposer ardoises, pierres et bois en grume descendus à Liège par le fleuve. En revanche, les artisans du textile et du métal sont peu nombreux en comparaison d'autres paroisses. Rien ne prouve d'ailleurs qu'ils exercent leur industrie chez eux à Saint-Remy. C'est le contraire qui est incidemment attesté par la capitation de 1791 à propos de François Goffard, ouvrier armurier, qui travaille chez son père à Saint-Christophe.

Ni bouchers, ni boulangers ; le moulin signalé en 1650 a disparu au siècle suivant comme disparaît, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la brasserie encore recensée en 1740. Seule la veuve du sieur Henrard « faisant des gaufres » a quelque succès puisqu'elle emploie 2 servantes. D'autres artisans, en 1791, sont également de petits patrons ayant d'un à quatre ouvriers sous leurs ordres. En voici le relevé :

3 maîtres menuisiers emploient 8 ouvriers
 1 maître couvreur emploie 3 ouvriers
 1 maître tailleur emploie 1 ouvrier

Ensemble : 5 maîtres emploient 12 ouvriers (26).

La comparaison entre la liste de 1740 et celle de 1791 fait apparaître de rares cas de continuité familiale. A 50 ans de distance, Thomas Babe, cordonnier, est remplacé par un fils du même nom et du même métier ; Michel Bertholet, couvreur d'ardoises, a pour successeur Henry Bertholet dont les affaires ont prospéré puisqu'il est devenu patron de 3 ouvriers.

Il reste à dénombrer les domestiques.

TABLEAU XII

Domesticité.

<i>Désignation</i>	<i>Année 1740</i>	<i>Année 1791</i>
Valets	6	28
Servantes	37	93
Ensemble	43	121
En $\frac{\circ}{\circ}$ de la population adulte	9,9	26,1

En cinquante ans se produit un sensible accroissement de la main-d'œuvre domestique. Celle-ci est aussi beaucoup plus différenciée à la veille de la Révolution. Parmi les hommes : 25 valets et 3 cochers ; parmi les femmes : 64 servantes, 13 femmes de chambres, 13 cuisinières, 2 lingères, 1 garde d'enfants. A deux exceptions près — et encore s'agit-il de domestiques au service de couvents et non de particuliers — tous sont célibataires. Le dénombrement de 1740 permet de calculer que 2 $\frac{\circ}{\circ}$ des servantes ont moins de 20 ans, 46 $\frac{\circ}{\circ}$ de 20 à 30 ans, 24 $\frac{\circ}{\circ}$ de 30 à 40 ans, 8 $\frac{\circ}{\circ}$ de 40 à 50 ans, 8 $\frac{\circ}{\circ}$ 50 ans et plus (27). C'est que beaucoup d'entre elles quittent le service soit pour se marier soit pour retourner dans leur village.

Bref, si à l'exception de l'agriculture, tous les principaux groupes de

26. La plupart de ces ouvriers n'ont pas été repris dans le tableau parce qu'ils sont dénombrés comme ouvriers à la journée. Ils sont donc très probablement étrangers à la paroisse et ne peuvent intervenir dans nos comptes.

27. 10 $\frac{\circ}{\circ}$ dont l'âge n'est pas indiqué.

professions sont représentés à Saint-Remy, ils le sont selon des proportions qui différencient nettement la paroisse par rapport au centre commercial de la Cité et aux faubourgs mi-ruraux, mi-industriels. Mettons à part les gros contingents des ecclésiastiques et de leurs suppôts d'une part, des domestiques d'autre part. Il restera un groupe de rentiers et détenteurs d'offices qui, joint à celui des « professions libérales », est à peu de choses près l'équivalent de celui des ouvriers et artisans, c'est-à-dire 7,5 à 8,5 % de l'ensemble. Quant à la poignée de commerçants, elle représente tout au plus 1,5 % du total.

LES FORTUNES

Il est téméraire de classer les habitants de Saint-Remy selon leur fortune alors qu'on serait bien en peine de chiffrer les revenus ou les biens d'un seul d'entre eux. Il faut donc se contenter d'apprécier non pas la fortune ou l'indigence elles-mêmes mais quelques-uns de leurs signes extérieurs. Les plus éloquents sont le logement, la domesticité, l'intervention de la charité publique.

La *Description du rapport des vitres et bonniers* indique, pour chaque contribuable, le nombre des vitres de sa demeure et les impôts qu'il a payés à ce titre. On est encore mal renseigné sur la manière dont s'opéra ce recensement et sur les particularités des habitations liégeoises du XVII^e siècle mais, jusqu'à plus ample informé, on peut admettre qu'un grand nombre de vitres est l'indice d'un logement spacieux et, par conséquent, coûteux (28). A Saint-Remy, 7 contribuables sur 85 (soit 8,23 %) ont esquivé le paiement de cet impôt ; impossible de savoir si ce fut par indigence ou par mauvais gré (29). La plus lourde taxe frappe un immeuble de 111 vitres, les moindres trois logements de 6 vitres chacun. Les autres se répartissent d'après la figure 2. Comme elle n'acquiert de signification que par comparaison, elle comporte les mêmes données recueillies à Sainte-Catherine, paroisse où ce sont les commerçants qui donnent le ton.

Dans aucune des deux paroisses ne se manifeste une prédominance marquée d'un seul type d'habitation. Ni les très petites (moins de 20 vitres) ni les grosses (plus de 100 vitres) n'atteignent un tiers de l'effectif total. Les habitants de Saint-Remy sont incontestablement logés plus à l'étroit que ceux de Sainte-Catherine (cfr la figure 2 et les moyennes données à la suite de la légende) où l'on repère en outre 43 immeubles plus importants que le plus grand de Saint-Remy.

Au siècle suivant, pareilles statistiques font totalement défaut. On doit se rabattre sur le calcul du nombre d'habitants par maison, en faisant abstraction des établissements religieux dont la population altérerait les moyennes.

TABLEAU XIII

Nombre d'habitants par maison.

	Année 1740	Année 1791
Nombre moyen d'habitants par maison	4,19	?
Nombre moyen d'adultes par maison	3,30	3,81

28. La *Description du rapport des vitres et bonniers* soulève de nombreuses autres difficultés d'interprétation qu'il serait trop long d'aborder ici.

29. Dans l'ensemble des paroisses de la ville, la proportion des « défaillants » dépasse 13 %. Renseignements obligeamment communiqués par M. P. FABRI D'ENNEILLES que nous tenons à remercier ici pour les multiples documents qu'il a mis à notre disposition.

Ces chiffres sont fort en dessous de ceux de la plupart des paroisses de la Cité où la population est davantage entassée. L'absence d'indications topographiques empêche de nuancer cette observation et de comparer les conditions de logement dans les petites maisons des rues du Vert-Bois et des Clarisses à celles des nobles demeures édifiées aux alentours de Saint-Jacques (30).

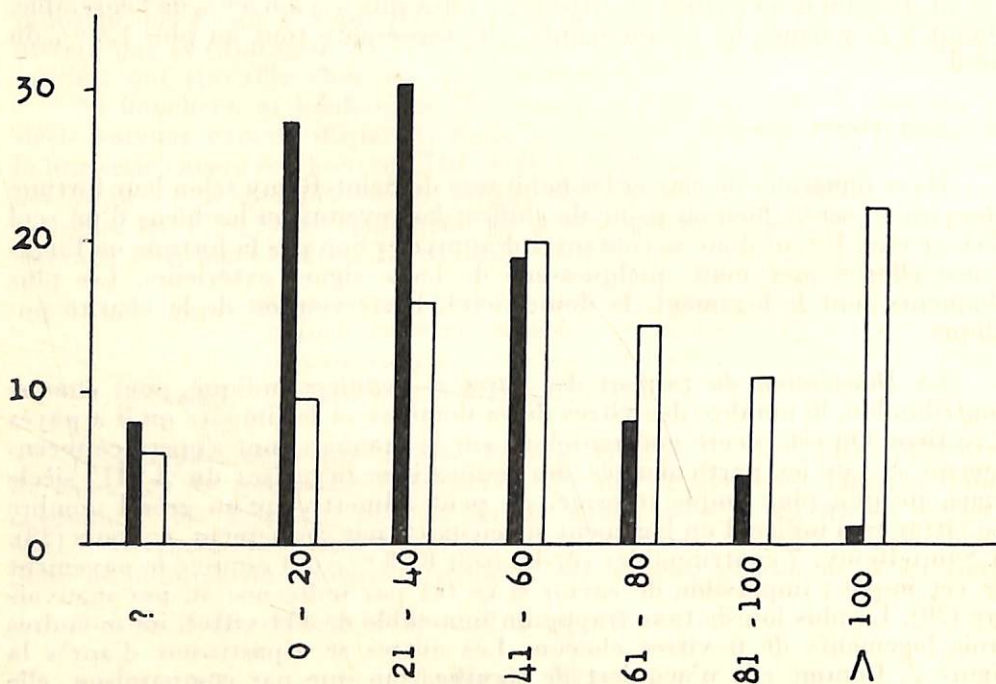


FIGURE 2. — Le logement à Saint-Remy et à Sainte-Catherine en 1650 d'après le dénombrement des vitres.

En abscisse : les nombres de vitres par logement, distribués en 7 catégories. La première catégorie est celle des logements dont les vitres n'ont pas été recensées.

En ordonnée : le pourcentage des immeubles. Les segments noirs représentent ceux de Saint-Remy, les blancs ceux de Sainte-Catherine.

Moyenne arithmétique du nombre de vitres : à Saint-Remy, 37 — à Sainte-Catherine, 76, 7.

Médiane : à Saint-Remy, 31 — à Sainte-Catherine, 64.

Dominante : à Saint-Remy, 19 — à Sainte-Catherine, 42.

La main-d'œuvre domestique ne coûtait guère sous l'Ancien Régime. Mais si les gages étaient souvent dérisoires, la nourriture, le logement et partie de l'habillement incombait toujours aux maîtres ce qui implique malgré tout chez ces derniers une certaine aisance. Aussi la répartition des valets et servantes est-elle toujours des plus significatives.

En 1740, on compte 43 serviteurs chez 29 maîtres soit 1,4 par patron. Les ménages de ceux-ci totalisent 91 personnes. Rapportons ce chiffre à l'ensemble de la population qui vit en dehors des établissements religieux (non compris les domestiques) et nous trouverons que 23,3 % de celle-ci constitue des ménages où l'on dispose d'un ou plusieurs domestiques. En 1791, il y a 121 domestiques chez 63 maîtres (moyenne : 1,9 par maître) dont les ménages comptent 117 adultes ; 43,3 % des adultes bénéficient directement ou indirectement du travail de serviteurs. A la veille de la

30. Cfr É. HÉLIN, *La population de l'ancienne paroisse Sainte-Catherine* [...], p. 13-15. — La plupart des vues anciennes sont censément prises des hauteurs de Cointe ou du Laveu. Aussi permettent-elles de distinguer nettement plusieurs immeubles de la paroisse Saint-Remy.

Révolution, les maisons les plus copieusement pourvues sont celles des étrangers (7 maîtres, 31 domestiques), des bourgmestres et conseillers (4 maîtres, 12 domestiques), des avocats, procureurs et prélocuteurs (8 maîtres, 12 domestiques), des ecclésiastiques (16 maîtres, 22 domestiques). A Saint-Remy, la main-d'œuvre domestique est abondante mais distribuée dans un grand nombre de familles ; on y chercherait en vain ces troupes de 20 à 30 valets qu'entretenaient les grands seigneurs français, brabançons ou allemands.

Les archives de la cure de Saint-Remy ont conservé une liste nominative de 105 pauvres de la paroisse qu'É. Poncelet date de 1770 (31). Sans doute a-t-elle servi à des distributions d'argent ou de vivres organisées par la mense des pauvres. Les plus nécessiteux ont été marqués d'un point dans la marge, ce qui permet de dresser le tableau ci-dessous.

TABLEAU XIV
Répartition des pauvres par rues.

<i>Rues</i>	<i>Pauvres</i>	<i>Très nécessiteux</i>	<i>Ensemble</i>
rue Saint-Remy	19	13	32
rue des Clarisses	27	20	47
rue du Vert-Bois	18	8	26
Totaux	64	41	105
En $\%$	60,9	39,0	100

A supposer que ces chiffres aient déjà été valables en 1740, il s'ensuivrait que le quart de la population vivant en dehors des établissements religieux est considéré comme pauvre et que le dixième est rangé parmi « les plus nécessiteux ». Si l'on y ajoute les 40 vieillards de l'hospice des Incurables et les 62 fillettes recueillies à la Divine Providence, le total des individus qui subsistent — en tout ou en partie — de la charité publique s'élève à 207, soit 35 $\%$ des habitants de la paroisse.

Selon l'état matrimonial, les 105 pauvres de Saint-Remy se répartissent comme suit :

TABLEAU XV
Répartition des pauvres par état matrimonial.

<i>Désignation</i>	<i>Célibataires</i>	<i>Mariés</i>	<i>Veufs</i>	<i>Enfants</i>
Hommes	1	12	4	} 52
Femmes	14	12	10	
Ensemble	15	24	14	52

Il y apparaît que les femmes l'emportent de loin sur les hommes et que l'indigence est le lot de bien des familles qui élèvent des enfants.

La liste des pauvres ne donne que très rarement leurs professions : elle cite 1 tailleur, 1 sculpteur, 1 sacristain, tous trois pères de famille, et 1 tisserand. Le recensement de 1740 ne signale les pauvres qu'occasionnel-

31. É. PONCELET, *Les domaines urbains*, p. 141 ; la copie de cette liste nous a été obligeamment communiquée par M^{me} I. VRANCKEN.

lement : il en cite 15, tous sans métier : 2 hommes célibataires, 1 homme marié et 12 femmes dont 10 célibataires. Les rédacteurs de la liste de 1791 ne mentionnent que les pauvres incapables de payer la capitation : c'est le cas d'une veuve sans métier. Il n'est jamais fait allusion à des mendiants.

CONCLUSIONS

Peu de sources nous renseignent sur l'ensemble de la population de Saint-Remy et souvent elles sont loin de satisfaire notre curiosité. D'autre part, le nombre restreint des habitants rend beaucoup de nos chiffres exagérément sensibles aux effets du hasard. Dans de pareilles conditions, des conclusions ne se dégagent pas sans peine.

La première est que la petite société dont nous venons d'esquisser les caractères subit une évolution manifeste. Les symptômes en sont multiples. Alors qu'en 1650, Saint-Remy ne se distingue nullement par son opulence, 140 ans plus tard, elle peut passer comme type de paroisse patricienne. Entretemps, vers 1740, un rare équilibre semblait avoir été atteint : les pauvres sont alors évalués au quart de la population et, à la même date, un nombre équivalent de personnes composent des familles qui jouissent d'une fortune les mettant à même de se faire servir par un ou plusieurs domestiques. C'est surtout entre 1740 et 1791 que le caractère aristocratique de la paroisse s'est accentué. Il se traduit par l'arrivée de nouvelles familles notables, l'accroissement du nombre des chanoines, rentiers et officiers, la multiplication des valets et servantes, tandis que les ouvriers et artisans restent en nombre stationnaire, que les clercs et commis disparaissent presque. La sécularisation de l'abbaye Saint-Jacques a dû jouer un rôle décisif dans cette transformation. Aux hôtels déjà édifiés en face de l'ancienne église Saint-Remy viennent alors s'ajouter ceux qui furent bâtis plus au sud, derrière la collégiale. Dans chacun d'eux demeurait une famille patricienne. La vente des biens nationaux n'altérera guère cette situation : ce seront précisément des membres de la petite noblesse liégeoise, J. L. d'Erkenteel et Marie [de] Calwaert qui acquerront deux des principaux immeubles du chapitre Saint-Jacques (32). Plus tard, les anciens couvents seront occupés par d'autres ordres religieux, des écoles et des œuvres charitables s'installeront dans le voisinage. Ainsi sera préservé à ce petit coin de Liège son aspect tranquille alors qu'ailleurs de nouvelles usines, des percées rectilignes bouleverseront les décors d'Ancien Régime.

Ce n'est pas tout que d'évoquer cette évolution ; il faut encore risquer une explication susceptible de rendre compte de chacune de ses phases. La présente enquête a permis de l'entrevoir et c'est là son second résultat.

Le lecteur aura été surpris de la place infime qu'occupe le commerce parmi les activités des habitants de la paroisse. Or, partout à Liège, la localisation des boutiques et des magasins dépend étroitement des voies de communication les plus fréquentées. Il s'en déduit que jadis les rues de Saint-Remy n'ont pas connu de grand trafic et n'ont servi qu'à la circulation locale.

Un examen des plans anciens le confirme. Il ne pouvait être question de faire aborder des bateaux dans cette partie de l'Île, la première pourtant qui se présentait à eux lorsqu'ils descendaient la Meuse. Partout les remparts leur en interdisaient l'accès. L'arvau Saint-Remy ne semble avoir été utilisé que pour permettre aux habitants de profiter du rivage Rosée « pour y faire

32. I. DELATTE. *La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe (1797-1810)*, p. 91, s. l., 1951.

toutes leurs necessitez, curer draps, jeter cendres, faire cabanes et hou^lettes en tems de peste ». Non loin de là, le passage d'eau ne devait guère être fréquenté en raison de la proximité du pont d'Avroy ; il fut affermé par 15 florins bb. annuellement au milieu du XVII^e siècle... La rue Saint-Remy, par son tracé, paraît avoir été créée pour mettre rapidement en communication Saint-Jacques et le Vinâve d'Île, centre du quartier. En réalité, elle était si étroite que la circulation des véhicules y était fort malaisée ; ce ne fut qu'en 1775 que la Cité se résolut à faire abattre deux maisons en saillie qui gênaient le passage des charrettes à son extrémité sud (33). Restaient les rues des Clarisses et du Vert-Bois. Mais, outre leur longueur, elles avaient l'inconvénient d'aboutir non pas à une artère de grand passage mais à la rue Devant-les-Carmes, autre voie secondaire, étroite et longue.

Les commerçants et les artisans — si nombreux avant la révolution industrielle — qui vendaient eux-mêmes leurs produits, ne furent jamais attirés par un secteur aussi peu fréquenté. Aucune industrie ne vint non plus y fixer des ouvriers. Boutiquiers, artisans, ouvriers formaient la masse de la population liégeoise et, là où ils font défaut, le peuplement reste clairsemé. C'est le cas à Saint-Remy, comme l'attestent la densité de 89 hab. à l'hectare et la maquette représentant Liège vers 1730, œuvre de Ruhl-Hauzeur.

Ce qui écartait les uns fit l'affaire des autres.

Les ordres religieux et les gens riches, eux, recherchaient avant tout de vastes emplacements pour y construire de larges corps de bâtiments avec cours, écuries et jardins. L'extrémité sud-est de l'Île leur procurait cet espace qui faisait déjà si cruellement défaut au centre. Sans remonter au-delà du XVII^e siècle finissant, ne voit-on pas les de Surlet installer le vaste complexe hébergeant les Incurables et les Repenties à la limite de Saint-Remy et de Saint-Nicolas-au-Trez ? A la même époque, les de Bonhomme et les de Diffuy viennent se fixer dans la paroisse, bientôt suivis d'autres notables puis enfin des chanoines de Saint-Jacques et de riches étrangers. Tout ce monde aura été attiré par les beaux hôtels, alors modernes, qu'on avait pu construire à l'écart des rues populeuses. Ainsi s'affirma petit à petit le caractère résidentiel de Saint-Remy. En dernière analyse, c'est la topographie du quartier qui explique le mieux les traits et l'évolution de sa population.

Étienne HÉLIN.

33. Th. GOBERT, *o. c.*, t. V, p. 173-174.

